

Avis des Sociétés

ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR –ICF-
Siège social : 06, Rue Amine El Abbassi 1002 Tunis.

La société Les Industries Chimiques du Fluor-ICF, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 17 avril 2025. Ces états financiers sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Walid MOUSSA et M. Khaled REKIK représentant les sociétés d'expertise comptable : Cabinet Walid Moussa et Moore AR Tunisia.

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>ACTIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Actifs non courants</u>			
Immobilisations incorporelles		888 285	888 285
Moins : amortissements		(888 285)	(888 285)
Total immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles		105 515 609	103 780 835
Moins : amortissements		(88 196 685)	(83 786 453)
Total immobilisations corporelles	4	<u>17 318 924</u>	<u>19 994 382</u>
Immobilisations financières		29 084 042	29 165 626
Moins : Provisions		(1 427 301)	(803 710)
Total immobilisations financières	5	<u>27 656 741</u>	<u>28 361 916</u>
Autres actifs non courants		-	-
Total des actifs non courants		<u>44 975 665</u>	<u>48 356 298</u>
<u>Actifs courants</u>			
Stocks		84 126 681	51 572 363
Moins : Provisions		(1 266 977)	(718 872)
Stocks nets	6	<u>82 859 704</u>	<u>50 853 491</u>
Clients et comptes rattachés		15 306 295	18 229 055
Moins : Provisions		-	-
Clients et comptes rattachés nets	7	<u>15 306 295</u>	<u>18 229 055</u>
Autres actifs courants		5 225 754	7 068 643
Moins : Provisions		-	-
Autres actifs courants nets	8	<u>5 225 754</u>	<u>7 068 643</u>
Placements et autres actifs financiers	9	105 566	169 022
Liquidités et équivalents de liquidités	10	28 752 168	7 856 211
Total des actifs courants		<u>132 249 487</u>	<u>84 176 422</u>
TOTAL DES ACTIFS		<u>177 225 152</u>	<u>132 532 720</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
BILAN AU 31 DECEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

<u>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</u>	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		21 000 000	21 000 000
Réserves		36 859 433	36 859 433
Autres capitaux propres		645 101	2 625 565
Résultats reportés		41 668 021	39 597 462
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>100 172 555</u>	<u>100 082 460</u>
Résultat de l'exercice		21 453 470	7 320 560
Total des capitaux propres avant affectation	11	<u>121 626 025</u>	<u>107 403 020</u>
<u>Passifs</u>			
<u>Passifs non courants</u>			
Emprunts		-	-
Provisions	12	4 696 474	4 068 977
Total des passifs non courants		4 696 474	4 068 977
<u>Passifs courants</u>			
Fournisseurs et comptes rattachés	13	37 513 167	11 974 126
Autres passifs courants	14	13 389 486	9 086 597
Concours bancaires		-	-
Total des passifs courants		50 902 653	21 060 723
Total des passifs		<u>55 599 127</u>	<u>25 129 700</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>177 225 152</u>	<u>132 532 720</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
ETAT DE RESULTAT
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>NOTES</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus		169 862 009	146 579 725
Coût des ventes	Tableau de passage	(135 897 835)	(127 488 977)
<u>Marge brute</u>		<u>33 964 174</u>	<u>19 090 748</u>
Autres produits d'exploitation	15	3 573 229	1 988 956
Frais de distribution	Tableau de passage	(8 005 964)	(5 726 775)
Frais d'administration	Tableau de passage	(4 626 910)	(4 446 738)
Autres charges d'exploitation	Tableau de passage	(8 072 979)	(9 533 714)
<u>RESULTAT D'EXPLOITATION</u>		<u>16 831 551</u>	<u>1 372 477</u>
Charge financières nettes	16	(168 331)	(1 042 282)
Produits des placements	17	8 508 560	7 123 653
Autres gains ordinaires	18	197 940	274 714
Résultats des activités ordinaires avant impôts		<u>25 369 720</u>	<u>7 728 562</u>
Impôt sur les bénéfices		(3 916 250)	(408 002)
Résultat des activités ordinaires après impôt		<u>21 453 470</u>	<u>7 320 560</u>
Éléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		<u>21 453 470</u>	<u>7 320 560</u>

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR ICF – SA
ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<u>Notes</u>	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des clients		173 077 078	146 043 664
Encaissements reçus des débiteurs divers		1 227 008	1 761 738
Sommes versées aux fournisseurs		(137 518 922)	(128 900 013)
Sommes versées au personnel		(18 374 107)	(17 283 333)
Impôts sur les bénéfices		(81 084)	(8 607 251)
Charges financières		-	(230 213)
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	19	18 329 973	(7 215 408)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 521 886)	(2 301 408)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	-
Décaissements / acquisition d'immobilisations financières		-	(5 250 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières SICAV		-	(317)
Flux de trésorerie provenant des prêts personnels		(18 300)	(230 800)
Flux de trésorerie provenant des produits de placement		8 592 380	7 265 829
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement	20	7 052 194	(516 696)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Dividendes et autres distributions		(5 253 395)	(15 741 555)
Encaissements provenant des subventions		277 547	3 950
Remboursement d'emprunts		-	(41 784 207)
Encaissements provenant des emprunts		-	41 784 207
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	21	(4 975 848)	(15 737 605)
Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	22	<u>489 637</u>	<u>221 097</u>
Variation de trésorerie		20 895 956	(23 248 612)
Trésorerie au début de l'exercice		7 856 211	31 104 823
Trésorerie à la clôture de l'exercice		28 752 168	7 856 211

LES NOTES CI-JOINTES FONT PARTIE INTEGRANTE DES ETATS FINANCIERS

TABLEAU DE PASSAGE DES CHARGES PAR DESTINATION AUX CHARGES PAR NATURE

	Montant	Ventilation				
		Achats consommés	Charges de personnel	Amortissements	Autres charges	Production stockée ou déstockage de production
Coût des ventes	135 897 835	140 187 798	13 017 310	4 160 108	1 327 748	(22 795 129)
Frais de distribution	8 005 964	-	813 330	-	7 192 634	-
Frais d'administration	4 626 910	142 729	3 673 758	122 993	687 430	-
Autres charges d'exploitation	8 072 978	56 057	1 046 814	3 986 425	2 983 682	-
Total	156 603 687	140 386 584	18 551 212	8 269 526	12 191 494	(22 795 129)

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Produits	2024	Charges	2024	Soldes	<u>2024</u>	<u>2023</u>
Revenus et autres produits d'exploitation	169 862 009					
Production stockée	22 795 129	Déstockage de production	-			
Production immobilisée	29 309					
Total	192 686 447	Total	-	Production	192 686 447	149 432 455
Production	192 686 447	Achats consommés	140 386 583	Marge sur coût matières	52 299 864	31 565 018
Marge sur coût matières	52 299 864					
Subventions d'exploitation	260 060	Autres charges externes	11 992 698			
Produits divers ordinaires	960 425					
Total	53 520 349	Total	11 992 698	Valeur ajoutée brute	41 527 651	24 127 788
Valeur ajoutée brute	41 527 651	Impôts et taxes	198 797			
		Charges de personnel	18 551 211			
Total	41 527 651	Total	18 750 008	Excédent ou insuffisance brut d'exploitation	22 777 642	6 851 782
Excédent brut d'exploitation	22 777 642	Insuffisance brute d'exploitation	-			
Autres produits ordinaires	967 154	Autres charges ordinaires	-			
Produits financiers	11 809 775	Charges financières	4 235 009			
Transfert et reprise sur charges	2 319 684	Dotation aux amortissements et aux provisions ordinaires	8 269 526			
		Impôt sur le résultat ordinaire	3 916 250			
Total	37 874 256	Total	16 420 785	Résultat des activités ordinaires	21 453 470	7 320 560
Résultat positif des activités ordinaires	21 453 470	Résultat négatif des activités ordinaires	-			
Gains extraordinaires	-	Pertes extraordinaires	-			
Effet positif des modifications comptables	-	Effet négatif des modifications comptables	-			
		Impôt sur élément extraordinaire et modifications comptables	-			
Total	21 453 470	Total	-	Résultat net après modifications comptables	21 453 470	7 320 560

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

(Exprimé en dinar tunisien)

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE.

La société a été créée en 1971 sous la forme d'une société anonyme. Elle a pour objet la production et la vente à l'exportation de fluorure d'aluminium. L'usine a été construite à Gabès dans le cadre d'un contrat de fourniture d'usine clés en main en date du 8 Décembre 1973, modifié par deux avenants ultérieurs. Elle a été mise en service en Juin 1976.

A l'origine, l'intégralité du chiffre d'affaires de la société était réalisée à l'exportation, jusqu'à l'exercice 2009 où elle a commencé à vendre l'anhydrite non seulement à l'export mais aussi dans le marché local, après la réalisation d'un projet de valorisation de ce déchet industriel.

2. PRINCIPES COMPTABLES ET EVENEMENTS DE L'EXERCICE.

La société a opté pour la présentation de ses états financiers selon le modèle de référence, conformément à la norme comptable générale tunisienne numéro 1.

Les principes comptables les plus significatifs qui ont servi à l'élaboration des états financiers sont les suivants :

2.1. Immobilisations.

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition incluant principalement le prix d'achat, les droits et taxes non récupérables et les frais directs tels que les commissions, les frais d'actes, les honoraires des architectes et ingénieurs.

Les frais généraux ne sont admis à être inclus dans le coût d'acquisition d'une immobilisation que s'il est démontré que ces frais se rapportent directement à l'acquisition et à la mise en état d'utilisation de ce bien.

Les dépenses postérieures relatives à une immobilisation sont ajoutées à la valeur comptable nette du bien lorsqu'il est probable que des avantages futurs, supérieurs au niveau de la performance initialement évaluée du bien existant bénéficieront à la société. Toutes les autres dépenses ultérieures sont inscrites en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

2.2. Les stocks de matières premières et produits finis.

Les stocks sont évalués au coût historique ou à la valeur de réalisation nette si elle est inférieure.

Les stocks de produits finis sont évalués selon le dernier coût moyen pondéré mensuel.

Le coût historique des stocks correspond au coût d'acquisition pour les éléments achetés et au coût de production pour les éléments produits. Il inclut l'ensemble des coûts encourus pour mettre les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent.

Le coût d'acquisition des stocks comprend le prix d'achat, les droits de douane à l'importation et les taxes non récupérables, ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport, de réception et autres coûts liés à l'acquisition des éléments achetés.

Toutes les réductions commerciales et autres éléments analogues, sont déduits du coût d'acquisition et ce à l'exception des subventions se rapportant aux biens stockés.

Le coût de production des stocks comprend le coût d'acquisition des matières consommées dans la production, et une juste part des coûts directs et indirects de production pouvant être raisonnablement rattachée à la production

Les coûts directs et indirects de production comprennent les coûts de main d'œuvre directe, de main d'œuvre indirecte, d'amortissements et d'entretiens de bâtiments et équipements industriels.

2.3. Les opérations en monnaies étrangères.

Tout actif, passif, produit ou charge résultant d'une opération en monnaie étrangère effectuée par la société est converti en dinars à la date de l'opération, selon le taux de change en vigueur à cette date.

Lorsque le règlement de l'opération survient pendant l'exercice au cours duquel l'opération a été conclue, la différence de change entre le montant enregistré initialement et le montant effectif du règlement constitue un gain ou une perte dans le résultat de l'exercice.

A chaque date de clôture de l'exercice :

* Les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont évalués en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture ;

* Le gain ou la perte de change sont considérés comme étant le résultat de la fluctuation du cours de l'exercice considéré, et sont pris en compte dans la détermination du résultat net pour cet exercice sauf si la société se trouve dans la situation où la durée de vie prédéterminée ou prévisible de l'élément monétaire libellé en monnaies étrangères s'étend au-delà de la fin de l'exercice subséquent, dans ce cas, l'écart de conversion est résorbé sur la durée de vie restante de l'élément monétaire ;

* Les éléments non monétaires, qui sont comptabilisés au coût historique exprimé en monnaies étrangères restent évalués au taux de change en vigueur à la date de l'opération.

2.4. Les titres de participation

Les titres de participations sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Sont exclus, les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais de banque.

Ces frais sont inscrits directement en charges.

Toutefois, les honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition des titres peuvent être, le cas échéant, inclus dans le coût d'acquisition desdites participations.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des titres de participation à leur valeur d'usage. Les moins values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour déterminer la valeur d'usage, il est tenu compte de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net...

2.5. Evénements postérieurs à la clôture.

L'impact des événements qui constituent un élément complémentaire de la valeur des éléments de l'actif ou du passif de la société tels qu'ils existaient à la date de clôture est traduit dans les états financiers chaque fois qu'il revêt un caractère significatif et qu'il survient, entre la date de clôture de l'exercice et la date de leur publication.

2.6. Contentieux fiscal

Courant l'exercice 2000, la société a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie en matière d'impôts directs et indirects. L'arrêté de taxation d'office qui portait sur un montant de 632 104 dinars (dont 41 755 dinars en matière de retenues à la source), a été annulé par un jugement de la cour d'appel et ramené à 71 112 dinars. Il est à signaler que l'administration s'est pourvue en cassation devant le tribunal administratif. Ce dernier a prononcé son jugement le 30 Mai 2008, en acceptant la demande de l'administration, renvoyant ainsi l'affaire auprès de la cour d'appel. Cependant, durant l'exercice 2014, la cour d'appel a prononcé à l'encontre de la société un jugement définitif fixant le montant de la taxation d'office à 519000 TND. Toutefois, la société n'a pas encore reçu le jugement définitif.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Logiciels	480 495	480 495
Brevets licences procédés	407 790	407 790
Sous Total	888 285	888 285
Moins amortissements	(888 285)	(888 285)
Total	-	-

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Terrains	3 977 043	3 977 043
Constructions	16 439 354	15 976 082
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 693 378	74 098 993
Matériel de transport	764 292	764 292
Autres immobilisations corporelles	4 383 159	4 334 855
Immobilisations en cours	5 258 383	4 629 570
Sous Total	105 515 609	103 780 835
Moins amortissements	(88 196 685)	(83 786 453)
Total	17 318 924	19 994 382

Le tableau de variation des immobilisations corporelles et incorporelles se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS ET DES AMORTISSEMENTS

Désignation	Valeurs Brutes			Amortissements				Valeurs Nettes au 31/12/2024	
	Valeur Brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cession / Redressement	Valeur Brute au 31/12/2024	Cumul des amortissements au 31/12/2023	Reprise / Redressement	Dotations de l'exercice		Cumul des amortissements au 31/12/2024
Logiciels	480 495	-	-	480 495	480 495	-	-	480 495	-
Brevets licences procédés	407 790	-	-	407 790	407 790	-	-	407 790	-
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des immobilisations incorporelles	888 285	-	-	888 285	888 285	-	-	888 285	-
Terrains	3 977 043	-	-	3 977 043	46 125	-	7 500	53 625	3 923 418
Constructions	15 976 082	463 272	-	16 439 354	12 123 225	-	688 784	12 812 009	3 627 345
Installations techniques, matériel et outillage industriel	74 098 993	594 385	-	74 693 378	66 988 500	-	3 602 034	70 590 534	4 102 844
Matériel de transport	764 292	-	-	764 292	763 115	-	1 177	764 292	-
Autres immobilisations corporelles	4 334 855	48 304	-	4 383 159	3 865 488	-	110 737	3 976 225	406 934
Immobilisations en cours	4 629 570	628 813	-	5 258 383	-	-	-	-	5 258 383
								-	
Total des immobilisations corporelles	103 780 835	1 734 774	-	105 515 609	83 786 453	-	4 410 232	88 196 685	17 318 924
Total des immobilisations	104 669 120	1 734 774	-	106 403 894	84 674 738	-	4 410 232	89 084 970	17 318 924

5. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Prêts au personnel	83 100	197 850
Participations (*)	28 333 708	28 333 708
Dépôts et cautionnements	667 234	634 068
Sous Total	29 084 042	29 165 626
Moins provisions	(1 427 301)	(803 710)
Total	27 656 741	28 361 916

Les provisions pour dépréciation des titres de participation se détaillent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
- ACMG	150 000	150 000
- SOTAC	500	500
- Société de Ciment de Bizerte	143 667	138 025
- STE ALKIMIA	570 275	-
- STB	550 999	503 915
- UNIMED	11 860	11 270
Total	1 427 301	803 710

* Le poste titres de participations est détaillé dans le tableau suivant :

Titres	Valeurs historiques 2023	Acquisition 2024	Cession 2024	Valeurs historiques 2024	Taux de participation	Nombre d'actions	Coût d'acquisition moyen	Cours Décembre 2024	Provisions		
									au 31/12/2023	au 31/12/2024	Variation
ATTIJARI BANK	12 409 444	-	-	12 409 444	3,854%	1 618 783	7,666	50,65	-	-	-
MARHABA BELVEDERE	4 518 200	-	-	4 518 200	11,296%	45 182	100,000	100,00	-	-	-
BIAT	2 350 184	-	-	2 350 184	0,126%	51 504	45,631	94,06	-	-	-
STE ALKIMIA	1 924 419	-	-	1 924 419	1,949%	76 940	25,012	17,60	-	(570 275)	570 275
STB	735 733	-	-	735 733	0,041%	63 200	11,641	2,92	(503 915)	(550 999)	47 084
ESSALAMA SICAF	697 000	-	-	697 000	8,713%	69 700	10,000	10,00	-	-	-
A.C.M.G	150 000	-	-	150 000	6,000%	15 000	10,000	-	(150 000)	(150 000)	-
FOIRE DE GABES	10 000	-	-	10 000	0,905%	200	50,000	50,00	-	-	-
BANQUE DE SOLIDARITE	10 000	-	-	10 000	0,017%	1 000	10,000	10,00	-	-	-
SOTAC	500	-	-	500	0,019%	5	100,000	-	(500)	(500)	-
STE DE STOCKAGE PETROLIERS	5 000	-	-	5 000	27,778%	5 000	1,000	1,00	-	-	-
POULINA HOLDING	8 860	-	-	8 860	0,001%	1 607	5,513	8,67	-	-	-
SOTRAPIL	196 026	-	-	196 026	0,611%	25 298	7,749	15,01	-	-	-
CIMENTS DE BIZERTE	149 478	-	-	149 478	0,030%	13 000	11,498	0,45	(138 025)	(143 667)	5 642
ENNAKL	21 582	-	-	21 582	0,007%	2 017	10,700	10,86	-	-	-
AMARAGE ET DESAMARAGE	100 000	-	-	100 000	20,000%	10 000	10,000	10,00	-	-	-
UNIMED	47 283	-	-	47 283	0,015%	4 957	9,539	7 146,00	(11 270)	(11 860)	590
Ste MARHABA PROM TOURISTIQUE	5 000 000	-	-	5 000 000	16,667%	5 000	1 000,000	1 000,00	-	-	-
Total	28 333 708	-	-	28 333 708					(803 710)	(1 427 301)	623 591

6. STOCKS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Matières premières	39 688 554	23 420 568
Matières consommables	6 238 847	5 983 832
Emballages commerciaux	931 807	691 488
Produits finis ALF3	36 125 446	20 025 513
Produit finis ANHYDRITE	-	84 964
Produits intermédiaires H2SO4 et Oléum	1 142 027	1 365 998
Sous Total	84 126 681	51 572 363
Moins provisions pour dépréciation	-1 266 977	-718 872
Total	82 859 704	50 853 491

* Les provisions se détaillent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provision pour dépréciation de produit fini AIF3	819 660	122 946
Provision pour dépréciation de matière première	1 540	146 375
Provision pour dépréciation des pièces de rechange	445 777	449 550
Total	1 266 977	718 872

7. Clients et comptes rattachés

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Zone MENA	6 540 622	16 521 675
Zone AMERIQUE	8 526 499	1 707 350
Zone Europe	239 105	-
STEG	69	30
Total	15 306 295	18 229 055

8. AUTRES ACTIFS COURANTS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Débiteurs divers	424 890	128 787
Etat impôts et taxes	4 480 661	6 823 175
Fournisseurs, avances sur commandes	34 783	43 827
Charges comptabilisées d'avance	20 003	34 945
Personnel, avances et acomptes	20 700	32 760
Produits à recevoir	239 568	-
Emballages à rendre	5 149	5 149
Sous Total	5 225 754	7 068 643
Moins : provisions	-	-
Total	5 225 754	7 068 643

9. PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Prêt au personnel	105 566	169 022
Total	105 566	169 022

10. LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placement à terme	20 699 250	-
Banques (DT)	503 459	580 885
Banques (devises)	7 543 459	7 269 455
Caisses	6 000	5 871
Total	28 752 168	7 856 211

11. CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres avant affectation au 31/12/2024 s'élèvent à 121 626 025 dinars contre 107 403 020 dinars au 31/12/2023 soit une augmentation de 14 223 005 dinars.

Le tableau de variation des capitaux propres au cours de l'exercice 2024 se présente comme suit :

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social	Réserves légales	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat exercice	Autres capitaux propres	Total
Solde 31/12/2023	21 000 000	2 100 000	34 759 433	39 597 462	7 320 560	2 625 565	107 403 020
Augmentation de capital souscrite appelée versée							-
Augmentation de capitale souscrite non appelée							-
Actionnaires capital non appelé							-
Dividendes & autres distributions				-5 250 000			-5 250 000
Affectation en réserves Légales							-
Affectation en réserves facultatives							-
Affectation en résultats reportés				7 320 560	-7 320 560		-
Subventions d'investissement							-
Résorption des subventions d'investissement						-1 980 464	-1 980 464
Résultat de l'exercice 2024					21 453 470		21 453 470
Modifications comptables 2024							-
Solde au 31/12/2024	21 000 000	2 100 000	34 759 433	41 668 021	21 453 470	645 101	121 626 025

11-2 RESULTAT PAR ACTION

Le résultat par action est détaillé comme suit :

	2024	2023
Résultat de l'exercice	21 453 470	7 320 560
Nombre d'actions	2 100 000	2 100 000
	10,216	3,486

12. PROVISIONS.

Les provisions s'analysent comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Provisions litiges pollution (a)	748 358	602 157
Provisions pour contentieux fiscal (b)	519 237	519 237
Provision pour indemnité de départ à la retraite (c)	3 428 879	2 947 583
Total	4 696 474	4 068 977

- (a) Ces provisions sont constituées dans le but de couvrir les risques de dédommagement des citoyens de la zone industrielle ayant subi un préjudice à cause de la pollution.
- (b) Cette provision se rapporte à un litige opposant la société à l'administration fiscale suite à une vérification fiscale approfondie effectuée par les services de contrôle au cours de l'exercice 2000.(cf. 2.6. Contentieux fiscal)
- (c) A partir de 2009, la société a opté pour la constatation d'une provision pour indemnité de départ à la retraite.

13. FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Fournisseurs d'exploitation locaux	3 631 457	2 746 975
Fournisseurs d'exploitation étrangers	29 720 852	6 173 954
Fournisseurs d'immobilisations locaux	499 705	133 666
Fournisseurs d'immobilisations étrangers	232 752	-
Fournisseurs factures non parvenues	3 233 321	2 712 185
Fournisseurs, retenues de garantie	195 080	207 346
Total	37 513 167	11 974 126

14. AUTRES PASSIFS COURANTS.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Personnel et comptes rattachés	1 993 113	3 730 377
Etat et collectivités publiques	5 612 850	941 534
Produits constatés d'avance	-	136 904
Actionnaires dividendes à payer	7 490	16 608
CNSS et organismes sociaux	1 429 180	1 692 448
Créditeurs divers	429 378	372 581
Provisions courantes pour risque et charge	3 917 475	2 196 145
Total	13 389 486	9 086 597

15. AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Revenus loyers	648 637	601 121
Production immobilisée	29 309	5 692
Cessions ALUMINE	111 300	79 500
Cessions Divers	-	330
Remboursements divers	157 323	141 715
Produit sur déchargement SPATH et ALF3	197 380	384 372
Reprise de provision pour affaire pollution	382 143	182 651
Reprise de provisions sur stock pièces de rechange	2 233	30 992
Reprise de provisions sur stock matières premières	146 375	-
Reprise de provisions sur stock Produits finis	122 946	-
Reprise de provision pour indemnité de départ à la retraite	308 664	292 717
Reprise de provision pour risques et charges	-	-
Reprise de provision pour prime d'encouragement	1 200 000	-
Quote-part des subventions inscrites au résultat de l'exercice	260 060	261 416
Jeton de présence	2 000	4 500
Subvention reçue sur formation	3 751	3 950
Produits liés à une modification comptable	1 108	-
Total	3 573 229	1 988 956

16. CHARGES FINANCIERES NETTES.

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Charges d'intérêts	-	(230 213)
Perte de change	(3 611 419)	(3 117 238)
Gain de change	4 066 624	2 221 735
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières	(623 591)	(17 096)
Reprise sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	100 530
Charge financières liée à la modification comptable	55	-
Total	(168 331)	(1 042 282)

17. PRODUITS DES PLACEMENTS.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	<u>31/12/2023</u>
Placements	765 463	214 423
Dividendes	7 740 827	6 904 381
Produits sur prêts accordés au personnel	2 270	4 849
Total	8 508 560	7 123 653

18. AUTRES GAINS ORDINAIRES.

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

Désignation	<u>31/12/2024</u>	31/12/2023
Plus-value sur cession de valeurs mobilières	-	80
Intérêts créditeurs des comptes courants	188 639	145 854
Produit divers ordinaire sur annulation dettes fournisseurs	-	128 777
Autres gains	9 301	3
Total	197 940	274 714

19. FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION

Le flux de trésorerie provenant de l'exploitation et qui s'élève à 18 329 973 DT au 31/12/2024 résulte de :

1) Encaissements :	174 304 086
- Encaissements auprès des clients	173 077 078
- Encaissement reçu des débiteurs divers	1 227 008
2) Décaissements :	(155 974 113)
- Décaissements d'exploitation	(155 974 113)

20. FLUX DE TRESORERIE LIES AUX INVESTISSEMENTS

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissements s'élèvent à 7 052 194 DT au 31/12/2024. Ce montant correspond au solde des encaissements et décaissements se rapportant aux activités d'investissements au cours de l'exercice et se détaille comme suit :

1) Encaissements	8 592 380
- Remboursement des prêts accordés au personnel	-
- Produits des placements	958 660
- Produits des participations dividendes reçus	7 633 720
- Encaissements provenant de la cession d'immobilisations et des avances sur commandes	-
- Revenus des comptes courants	-
- Produits des jetons de présence reçus	-

2) Décaissements	(1 540 186)
- Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 521 886)
- Prêts accordés au personnel	(18 300)
- Acquisition immobilisation financière	-
- Frais de banque	-

21. FLUX DE TRESORERIE LIES AU FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à (4 975 848) DT au 31/12/2024 et se détaillent comme suit :

1) Encaissements	277 547
-------------------------	----------------

-Encaissement provenant des subventions	277 547
---	---------

2) Décaissements	(5 253 395)
-------------------------	--------------------

- Dividendes payés	(5 253 395)
- Intérêts sur emprunt	-
- Règlement échéance à moins d'un an sur emprunt	-

22. INCIDENCES DES VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

La fluctuation des cours des devises au cours de l'exercice 2024 a engendré des gains de change sur les comptes bancaires de 489 637 DT.

23. LES PARTIES LIEES :

Les parties liées se présentent à la date du 31 décembre 2024 comme suit :

LIBELLE	NBRE ACTIONS	POURCENTAGE
ARMICO	560 000	26,67%
MARHABA INTERNATIONAL	396 838	18,90%
MARHABA BEACH	360 368	17,16%
SOHOTO SALEM	101 360	4,83%
TOUR KHALEF	94 351	4,49%
SPDIT SICAF	67 646	3,22%
C.N.P.	58 835	2,80%
BEN NASR FRERES	75 999	3,62%
COMAR	24 036	1,14%
SAAD HADJ KHALIFA	48 572	2,31%
DRISS HICHEM	20 584	0,98%
MARHABA	23 355	1,11%
DIVERS	268 056	12,76%
Total	2 100 000	100,00%

Par ailleurs, hormis les jetons de présence accordés et les dividendes distribués, la société a réalisé courant de l'exercice 2024, avec les parties liées, les opérations suivantes :

- Perception de dividendes distribués par la société ESSALAMA SICAF pour un montant de 69 700 dinars.

24. ENGAGEMENTS.

Aucun engagement de financement donné n'est constaté à la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers.

25. STATUT FISCAL.

La société I.C.F est soumise à l'impôt sur les sociétés au taux du droit commun.

Conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi n° 48-2024 du 9 décembre 2024, relative à la loi de finances pour l'année 2025, la société I.C.F est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 20 %, applicable aux bénéfices réalisés à compter du 1er janvier 2024.

Conformément aux dispositions de l'article 22 du décret-loi n°2022-79 du 22 décembre 2022, portant loi de finances pour l'année 2023, la société I.C.F est soumise à la contribution sociale de solidarité au taux de 3%, applicable aux bénéfices servant de base pour le calcul de l'impôt sur les sociétés dont le délai de déclaration intervient au cours des années 2023, 2024 et 2025.

Par ailleurs, l'article 38 de la même loi instaure une contribution conjoncturelle au bénéfice du budget de l'État pour l'année 2025. Cette contribution est fixée à 2 % des bénéfices servant de base au calcul de l'impôt sur les sociétés, avec une déclaration à effectuer au cours de l'année 2025 et un montant minimum de 1 000 dinars.

Conformément aux dispositions de l'article 38 de la loi de finances pour l'année 2025, la contribution conjoncturelle au profit du budget de l'Etat pour l'année 2025 est due par les grandes entreprises dont le chiffre d'affaires pour l'année 2023 est égal ou supérieur à 20 millions de dinars hors taxes et assujetties à l'impôt sur les sociétés au taux de 15% au titre de la même année. Ainsi et pour la détermination du montant de 20 millions de dinars, il est pris en considération le chiffre d'affaires global hors taxes de l'entreprise nonobstant le régime fiscal.

26. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration au cours de sa réunion du 27 Février 2025. Par conséquent, ils ne reflètent, pas les évènements survenus postérieurement à cette date.

Aucun évènement, entrant dans le cadre de la NCT 14 relative aux éventualités et événements postérieurs à la date de clôture, n'est survenu après la date de clôture des états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 et qui nécessite d'être porté en notes aux états financiers

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

I. Rapport sur les états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société "Les industries Chimiques du Fluor S.A", qui comprennent le bilan au 31 décembre 2024, l'état de résultat et l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **121 626 025** dinars y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **21 453 470** dinars et une trésorerie positive à la fin de la période de **28 752 168** dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2024, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Rapport du Conseil d'administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'administration incombe au Conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'administration par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le Conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 19 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Walid Moussa
Représenté par

Walid Moussa

Cabinet Moore AR Tunisia
Représenté par

Khaled Rekik

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

MESDAMES ET MESSIEURS LES ACTIONNAIRES
DE LA SOCIETE LES INDUSTRIES CHIMIQUES DU FLUOR
TUNIS.

En application de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et opérations réalisées visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in-fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé, il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

1. Conventions et opérations nouvellement conclues ou réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de nouvelles conventions ou opérations conclues en 2024, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales.

2. Conventions et opérations conclues ou réalisées au cours des exercices antérieurs à 2024 (autres que les rémunérations des dirigeants)

Nous portons à votre connaissance que nous n'avons reçu aucun avis de la part de votre Conseil d'administration de conventions ou opérations conclues au cours des exercices antérieurs, régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales, dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice 2024.

3. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- Le salaire net annuel du Directeur Général s'élève à 145 000 dinars hors impôts et taxes. Cette rémunération a été fixée par le Conseil d'administration du 23 Août 2019 qui l'a nommé. Il bénéficie également d'une voiture de fonction et d'une prise en charge des dépenses nécessaires à l'exercice de ses fonctions. La charge brute supportée par la société, au titre de l'exercice 2024, relative au salaire du Directeur Général, s'élève à 270 700 dinars.
- La société a alloué en 2024, des jetons de présence au profit des membres du Conseil d'administrateurs, des membres du comité d'audit et des membres du comité d'achat d'un montant brut total de 394 000 dinars.

Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2024, se présentent comme suit (en DT) :

Désignation	Directeur Général		Membres du Conseil d'administration, membres du comité d'audit et membres du comité d'achat	
	Charge de l'exercice (*)	Passif au 31/12/2024	Charges de l'exercice (**)	Passif au 31/12/2024
Avantage à court terme	270 700	-	394 000	319 000
Avantage postérieur à l'emploi	-	-	-	-
Autres avantages à long terme	-	-	-	-
Total	270 700	-	394 000	319 000

(*) Ces montants sont présentés en brut.

(**) Y compris le Président du Conseil d'administration

Par ailleurs et en dehors des conventions et opérations précitées nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du code des sociétés commerciales et votre Conseil d'administration ne nous a pas informé de l'existence d'autres conventions et opérations régies par les articles susvisés.

Tunis, le 19 mars 2025

Les commissaires aux comptes

Cabinet Walid Moussa
Représenté par

Walid Moussa

Cabinet Moore AR Tunisia
Représenté par

Khaled Rekik